

OBJET : ASBL Maison du
Tourisme de la Wallonie
Picarde – Modifications des
statuts – approbation.

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAL**

Séance du 14 novembre 2023

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A-M, MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G.,
CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A., POTENZA
D., PLANCO I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'ASBL Maison du Tourisme de la Wallonie
Picarde ;

Considérant que l'ASBL a pour but le développement touristique de son territoire de
référence ;

Vu le nouveau Code des sociétés et des associations (CSA), entré en vigueur le 1^{er} mai
2019, s'appliquant à toutes les ASBL depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que le Conseil d'administration de l'ASBL Maison du Tourisme de la Wallonie
Picarde a approuvé, lors de sa séance du 30 mai 2023, le projet de mise en conformité des
statuts avec les dispositions du CSA ;

Considérant que les modifications apportées aux statuts portent principalement sur la mise
en concordance avec le CSA sans toutefois apporter de modifications de fonds ;

Considérant que le Conseil communal est invité à valider ce projet de statuts ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE ...

De valider le projet de statuts de l'ASBL Maison du Tourisme de la Wallonie Picarde arrêté
par son Conseil d'administration en date du 30 mai 2023.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN